

Les « villes amies des enfants » : une initiative internationale pour promouvoir la participation des enfants à l'administration locale

Une « ville amie des enfants » est définie comme tout dispositif d'administration locale, qu'il soit urbain ou rural, important ou modeste, qui s'engage à appliquer les droits de l'enfant énoncés dans la Convention. L'Initiative internationale « Villes amies des enfants » a été lancée en 1996 suite à la résolution adoptée à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui fixait pour objectif de faire des villes des endroits agréables à vivre pour tous leurs habitants. La conférence déclarait que le bien-être des enfants était le meilleur indicateur d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gouvernance.

Cette initiative reflète l'urbanisation croissante des sociétés de la planète, la moitié de la population mondiale vivant désormais dans des villes, ainsi que l'importance de plus en plus grande des administrations municipales dans les prises de décision politiques et économiques qui touchent aux droits de l'enfant. Un secrétariat international des villes amies des enfants a été créé en 2000 au Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, situé à Florence en Italie. Conformément à son mandat, ce secrétariat recueille, analyse et diffuse les expériences menées dans un cadre local pour appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Une ville amie des enfants cherche à garantir les droits de l'enfant aux services essentiels comme la santé, l'éducation, le logement, l'eau potable et un assainissement convenable, ainsi qu'une protection contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation. Elle cherche aussi à donner aux jeunes les moyens de se prendre en charge en leur permettant d'influencer les décisions qui sont prises au sujet de leur ville, d'exprimer leur opinion sur le genre de ville qu'ils désirent, de participer à la vie de leur famille, de leur communauté et plus généralement à la vie sociale. Cette ville défend le droit de l'enfant à parcourir les rues de la ville en toute sécurité même s'il est tout seul, à y rencontrer ses amis et à y jouer, à vivre dans un environnement non pollué comportant des espaces verts,

à participer à des manifestations culturelles et sociales, à y être un citoyen égal à tous les autres habitants de la ville bénéficiant de l'accès à tous les services qu'elle offre, sans discrimination aucune.

Pour créer des villes amies des enfants, et promouvoir leurs droits, il faut mettre en place les neuf dispositifs suivants : la participation aux prises de décision, un cadre législatif favorable aux enfants, une stratégie des droits de l'enfant pour toute la ville, un service des droits de l'enfant ou des mécanismes de coordination, des capacités de faire des évaluations et de dresser des bilans, un budget enfant, un rapport régulier sur la situation des enfants de la ville, un mécanisme de promotion des droits de l'enfant et un organisme indépendant de promotion et de défense de ces mêmes droits.

Au cours des dix dernières années, un certain nombre de villes et de municipalités à travers le monde ont pris la décision politique de devenir « amies des enfants ». Des programmes de ville amie des enfants ont été adoptés dans de nombreuses villes européennes pour sensibiliser les maires et les conseils municipaux aux droits de l'enfant, pour assurer que les problèmes des enfants sont à l'ordre du jour et pour promouvoir des orientations favorables aux enfants au niveau municipal. Londres a par exemple publié en 2007 son troisième rapport sur *La Situation des enfants de Londres*. En Italie, c'est le Ministère de l'environnement qui coordonne cette initiative, adoptée dans de nombreuses villes, grandes et moins grandes. En Italie et dans d'autres pays européens, le conseil municipal des enfants est un modèle favori de participation des enfants car il constitue un mécanisme officiel qui permet aux enfants de s'exprimer au sein de l'administration locale. Ces conseils municipaux sont souvent à l'origine d'initiatives amies des enfants et ils favorisent la participation aux prises de décision et l'engagement des enfants et des jeunes dans la vie de la société civile.

Le monde en développement n'est pas en reste. Aux Philippines, des programmes de villes amies des enfants ont été lancés à la

fin des années 1990. L'initiative a pris une dimension nationale grâce à un cadre d'objectifs mis en place pour promouvoir le principe des droits de l'enfant à tous les niveaux, de celui de la famille à celui de la ville ou de la région en passant par la communauté. Depuis 1998, le gouvernement national récompense d'un « Prix présidentiel » les villes et municipalités amies des enfants. En Afrique du Sud, l'initiative lancée par le conseil métropolitain du Grand Johannesburg comprend le développement d'un programme d'action métropolitain pour les enfants; ce programme permet aux enfants d'influencer directement les arrêtés municipaux, intègre les droits de l'enfant au processus de planification urbaine et consacre d'importantes ressources à l'assistance aux enfants les plus démunis de la ville.

En Équateur, dans les villes de Cuenca, Guayaquil, Quito, Riobamba et Tena, les enfants ont collaboré à la définition des critères d'une ville amie des enfants. Sous les auspices de l'initiative « La Ciudad que Queremos » (La ville que nous voulons), des enfants et des adolescents ont pris part aux décisions municipales et fait la promotion de leurs propres droits. En Géorgie, le Parlement des enfants et des jeunes de Géorgie est devenu un important forum où les jeunes et les enfants expriment leurs vues, apprennent à gouverner et mènent une action de sensibilisation aux droits de l'enfant.

L'Initiative des villes amies des enfants a été lancée il y a 13 ans mais un grand nombre des initiatives actuellement en cours n'ont pas encore été complètement suivies et évaluées; il reste cependant qu'une étape importante a été franchie vers une participation plus complète et plus significative des enfants aux décisions locales qui les touchent. Il est impératif de profiter des progrès accomplis par l'initiative pour aller de l'avant et faire des droits de l'enfant une réalité dans un monde de plus en plus urbanisé.

Voir Références, pages 90–92.